
THE PROVINCIAL PARKS ACT
(C.C.S.M. c. P20)

**Park Reserves Designation Regulation,
amendment**

Regulation 152/2002
Registered September 12, 2002

Manitoba Regulation 66/99 amended
1 The *Park Reserves Designation Regulation, Manitoba Regulation 66/99*, is amended by this regulation.

2 The Schedule is amended in the entry "East Paint Lake Park Reserve" in the column entitled "Designation Period" by striking out "Sept. 12, 1997 - Sept. 11, 2002" and substituting "Sept. 11, 2002 - Sept. 10, 2007".

3 The Schedule is amended in the entry "Manigotagan River Park Reserve" in the column entitled "Designation Period" by striking out "Sept. 12, 1997 - Sept. 11, 2002" and substituting "Sept. 11, 2002 - Sept. 10, 2007".

LOI SUR LES PARCS PROVINCIAUX
(c. P20 de la C.P.L.M.)

**Règlement modifiant le Règlement sur la
désignation des réserves de parcs provinciaux**

Règlement 152/2002
Date d'enregistrement : le 12 septembre 2002

Modification du R.M. 66/99
1 Le présent règlement modifie le *Règlement sur la désignation des réserves de parcs provinciaux, R.M. 66/99*.

2 La rubrique « Réserve de parc du Lac-Paint-Est » de l'annexe est modifiée par substitution, dans la colonne intitulée « Période de désignation », à « Du 12 sept. 1997 au 11 sept. 2002 », de « Du 11 sept. 2002 au 10 sept. 2007 ».

3 La rubrique « Réserve de parc de la Rivière-Manigotagan » de l'annexe est modifiée par substitution, dans la colonne intitulée « Période de désignation », à « Du 12 sept. 1997 au 11 sept. 2002 », de « Du 11 sept. 2002 au 10 sept. 2007 ».